Meurtre de Thomas à Crépol : la circonstance aggravante de racisme retenue par les juges d'instruction

Les magistrats instructeurs ont ajouté cette qualification après avoir reçu des observations de certaines parties civiles. Le parquet n'avait des retenu le "motif racial des faits" dans son réquisitoire rendu en juin.

Ne plus lire 842 commentaires

Accueillie avec AFP
France Télévisions

Publié le 20/09/2024 20:45 Mis à jour le 20/09/2024 20:50
Temps de lecture : 2min

La tribunal de Valence (Drôme), le 20 juin 2023. (RICCIARDI SILVIA/MAXPPP / HANS LUCAS / MPP)

La circonstance aggravante de racisme a été retenue contre l'ensemble des mis en examen pour le meurtre de Thomas Perrotto dans le village de Crépol (Drôme) en novembre 2023, a-t-on appris auprès de Denis Dreyfus, l'avocat de parties civiles et de l'association des victimes du bal de Crépol, confirmant une information d'Europe 1. Les juges d'instruction ont ajouté cette qualification après avoir reçu des observations de certaines parties civiles, qui regrettaient que des témoignages faisant état de propos hostiles aux Blancs à la fin du bal du village n'aient pas été pris en compte.

Les juges d'instruction ont estimé que les faits avaient été commis en raison de l'appartenance de la victime ou de sa non-appartenance vraie ou supposée à une prétendue race, ethnie, nation ou une religion déterminée, "*en l'espèce la race blanche et la nation française*", précise une source proche du dossier à francetvinfo. Sollicité, le procureur de Valence, Laurent de Caigny, n'a pas répondu.

Dans la nuit du 18 au 19 novembre 2023, des jeunes, venus pour certains du quartier populaire de la Monnaie à Romans-sur-Isère, initient bataille rangée avec un groupe de jeunes de Crépol à l'issue du "bal de l'hiver" du village. Dans un contexte confus, ils avaient sont des couteaux et blessent gravement quatre personnes, dont Thomas Perrotto, lycéen de 16 ans et amateur de rugby, mort lors de son transport à l'hôpital.

Quatorze jeunes hommes mis en examen

Au cours de l'enquête, des témoignages avaient évoqué des "*insultes à caractère raciste*" prononcées "*de part et d'autre*". A la différence des juges d'instruction, le parquet n'avait pas retenu le "*motif racial des faits*" dans son réquisitoire en juin.

Interpellés après les faits, 14 jeunes hommes avaient été mis en examen, tous pour meurtre et tentative de meurtre en bande organisée. Aucun n'a jamais admis avoir porté le coup mortel. En mai, les juges d'instruction avaient notifié aux parties avoir terminé leur enquête. Un mois plus tard, le parquet avait requis le renvoi devant une cour d'assises de 11 des mis en cause pour homicide et tentative d'homicide, sans retenir la circonstance aggravante de bande organisée.

Chacune des parties a ensuite adressé ses observations et les juges ont rendu lundi un nouvel avis de fin d'information. Il leur reste à rédiger une ordonnance de mise en examen, en suivant ou non les réquisitions du parquet.

842 commentaires partager

Vous pouvez désormais **privilégier l'affichage des articles de francetinfo** dans les résultats de recherche Google. Comment ça marche ?
ajouter comme source préférée

Sur le même thème

Meurtre de Thomas à Crépol : la circonstance aggravante de racisme retenue par les juges d'instruction

Meurtre de Thomas à Crépol : le parquet demande le renvoi devant une cour d'assises des mineurs de 11 des 14 suspects

Mort de Thomas à Crépol en 2023 : l'enquête est terminée annonce le procureur

La chaîne CNews mise en demeure par l'Arcom pour son traitement "unisexe" de l'affaire Crépol

"Toute la scène a été numérisée" : deux ans après la mort de Thomas à Crépol, une reconstitution virtuelle en 3D pour tenter d'élucider l'affaire

La Quotidienne Société
Retrouvez tous les jours à 17h30 notre sélection de contenus "société"
tous les jours à 17h30
s'inscrire à la newsletter

les mots-clés associés à cet article

Meurtre de Thomas à Crépol | Faits-divers

contenus sponsorisés

Découvrez l'application franceinfo

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez

- Notifications sur articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Téléchargez l'application

:toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "Cactus à 7h30" et elle est susceptible d'être personnalisée. En vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de votre adresse de suivi et de mesure liée aux fins ci-après.

Notre politique de confidentialité

le live
direct tv
direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité
Crédits et mentions légales
Gérer mes cookies
Plan du site
Plan du site mobile
Qui sommes-nous ?
Nous contacter
Accessibilité partiellement conforme
Charte déontologique
Charte du cool
Annonceur social
Contact annonceurs
Recrutement